JOURN@L FOOT

N°521 DU 25 MAI 2022

DESIGNATIONS ARBITRES SENIORS - WEEK-END DU 28/29 MAI 2022

En raison des très nombreuses indisponibilités d'arbitre et des matchs se jouant tous le dimanche après-midi, la Commission de l'Arbitrage a procédé aux désignations en prenant en compte au maximum les matchs à enjeu.

De ce fait, certains matchs de D1 se feront sans arbitres officiels. De même certaine rencontre D2/D3/D4 et D5 se feront sans arbitres officiels.

Si vous constater des anomalies, merci de prendre contact avec Mike Momont au 06 78 04 93 43.

COMMUNIQUE DU DISTRICT

CHAMPIONNAT :
Concernant le décompte des 5 dernières journées de Championnat, il convient de tenir compte non pas des 5 dernières journées initialement programmées par le District mais l'apport éventuel de journées reportées.

NOTE AUX CLUBS :
Afin de répondre à vos nombreuses interrogations relatives à la fin de saison prochaine, nous vous invitons à vous reporter aux RG du District à votre disposition sur le site du District ou dans l'annuaire :
P.45 : pour le tableau prévisionnel des montées et relégations en fin de saison
P.87 : pour le barème de retrait de points en application du malus disciplinaire

ENGAGEMENTS EN COUPE DE FRANCE - SAISON 2022/2023

Ouverture des engagements via FootClubs cette semaine, engagements possibles jusqu'au 1er juillet 2022 (52€).

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL **P1**
DISCIPLINE **P2**
REGLEMENTS **P5**
FUTSAL **P8**
TECHNIQUE **P9**
COUPES **P11**

SECRETARIAT GENERAL

EXTRAIT DES DECISIONS DU COMITE DE DIRECTION DU 25/04/2022

CHAMPIONNAT :
Afin de garantir l'équité sportive lors des dernières rencontres des compétitions de District de cette saison, en application des dispositions prises par le COMEX en date du 21/04/2022, le Comité de Direction du District, dans sa réunion du 25avril dernier, a décidé qu'aucun report de match pour motif sanitaire ne pourra avoir lieu à l'occasion des trois derniers matchs de Championnat, ainsi également en cas de match de barrage pour l'accession ou la relégation, etcs… En conséquence, le club se trouvant dans l'impossibilité de présenter une équipe complète le jour du match conformément aux règlements en vigueur, sera déclaré forfait.

COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL :
A partir de ce jour, lorsqu'une équipe ne peut pas disputer un match de Coupe du District du fait de cas de covid, le match ne peut être reporté et l'équipe concernée aura match perdu, c'est donc l'équipe adverse qui bénéficiera de la qualification pour le tour suivant.
Si les deux équipes sont concernées, les deux auront match perdu, même si cela doit avoir pour conséquence de compter un exempt pour le tour suivant.

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :
- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :
FC Ballaison : Invitation 70ème anniversaire
CS Veigy : Invitation 80 ans du club

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :
Taton -Bourgeois – Theze – Boueda – Domingues – Taton – Grevilliot – Camazzola – Bejaoui – Zanin - Peyrat – Moreau – Sifferlin - Ent. Pays de Cruseilles – Foron FC – US Pringy – FC Cheran – Pays De Gex – TEGG – ES Douvaine Loisin – Annecy Portugais

Commission des Jeunes :

FC Salèves – CSL Perrignier – GO Bas Chablais – JS Reignier – FC Vuache – Morzine – AS Sillingy – TEGG – Pays de Gex – ES Sciez - CS2A Foot GPT – AG Bons – Morzine – Marignier – CSA Poisy

Commission Sportive :
ES Meythet – AS Sillingy – FRS Champages – FC Cheran – FC Villy le Pelloux – AJ Ville la Grand – FC Cruseilles – AS Versonnex

Commission des Coupes :
CSA Poisy – TEGG – ES Cernex

Commission des Règlements :
Bons – Viuz – Reignier – Cranves Sales

Commission Féminines :
FC Cluses – ES Chilly – AS Sillingy – US Magland – FC Aravis – CS St Pierre – Marignier SP

Commission de l'Arbitrage :
Nobile - FC La Semine – AS Viuz

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.
Secrétaire de séance : Grégoire MOSACTO.
Présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Alain ROSSET

Réunion du lundi 23-05-2022
Publié le mercredi 25-05-2022

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

NOTE AUX CLUBS

Pour les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 21 et 22 mai et jouant le jeudi 26 mai purgeront l'automatique le 26 mai, ils pourront participer à la rencontre du 29 mai et purgeront la fin de la sanction en date d'effet du 06 juin.

US PRINGY :
Courier de l'US PRINGY lu et noté

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 46-518/50617-2
Match N°23405415 – Séniors D4 – Poule A du 01/05/2022
FC GAVOT – AS MARIN
Sont convoqués le lundi 30 mai 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :
VUARAND Rémi (bénévole)

Jean-Paul DREVAULT, observateur de l'arbitre

FC GAVOT :
Le président ou son représentant
ECUYER Loan, arbitre assistant
THIOLLAY Fabrice, délégué
PARIAT Simon, capitaine
LORENZO Mathieu, éducateur
MAIRE Sylvain, dirigeant

AS MARIN :
Le Président ou son représentant
ERBAS Ibrahim, arbitre assistant
HADRI Rachid, capitaine
BERTHET Christophe, éducateur
TANCHAUD Florian, joueur n°1
FLORET Théotime, joueur n°3
KOCAK Ali, joueur n°4
VIOLLAZ Lucas, joueur n°9

Dossier N° 48-518/50617-2
Match N°24140193 – U20 D2 – Poule A du 30/04/2022
AS LAC BLEU – ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES
Sont convoqués le lundi 30 mai 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :
DANNE Victorien

AS LAC BLEU :
Le président ou son représentant
GOLLIET Mickaël, arbitre assistant
GOLLIET Julien, délégué
FAVEYROLLES David, éducateur
RAMADANI Valon, joueur n°11

ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES :
Le Président ou son représentant
BOISSY Kerrian, arbitre assistant
NAFIR Thomas, éducateur
TISSOT Anthony, dirigeant
DEPOLLIER Lenny, joueur n°9

Dossier N° 47-518/53896-2
Match N°24140250 – U20 D2 – Poule B du 30/04/2022
CS AYZE – AS EVIRES
Sont convoqués le mercredi 01 juin 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :
AARON Philippe

CS AYZE :
Le président ou son représentant
COCCO Chigata, arbitre assistant
Monsieur X, délégué
BOISIER Jonathan, éducateur
MOUNERAT Hervé, dirigeant

D'AGOSTINO Gabriel, joueur n°5
CAUL FUTY Enzo, joueur n°8
KILIC Melih, joueur n°11

AS EVIRES :
Le Président ou son représentant
TISSOT Alex, arbitre assistant
VAN DER HAUWAERT Emilien, éducateur
CARRIER Julien, dirigeant

Dossier N° 49-519/53119-2
Match N°24122887 – U17 D1 du 07/058/2022
GFA RUMILLY-VALLIERES 2 – THONON EVIAN GENEVE 2
Sont convoqués le mercredi 01 juin 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :
GOUGEON Olivier

GFA RUMILLY VALLIERES :
Le président ou son représentant
SULJIC Sabahudin, arbitre assistant
DEROMA Pino, délégué
AGIUS Théo, délégué
SONNERAT Florian, éducateur
PAILLARD Frédéric, dirigeant
SAUVAGE Anthony, joueur n° 14 accompagné de son représentant légal

THONON EVIAN GENEVE :
Le Président ou son représentant
MUFFAT Neil, arbitre assistant
BOUJON Jacques, éducateur
LYBOTHY Hervé, dirigeant
GIANNI Kenny, joueur n° 10 accompagné de son représentant légal
BURNET Arthur, joueur n° 12 accompagné de son représentant légal

---

Dossier N° 50-520/50833.2
Match N°23405829 – Seniors D4 du 18/05/2022
FC CRANVES SALES II – FC FORON III
Sont convoqués le mercredi 01 juin 2022 à 20 heures 15.

L'arbitre :
BEJAOUI Saifeddine

FC CRANVES SALES II
Le président ou son représentant
HUISSOUD Eliott, arbitre assistant
DUCRUET Fabrice, délégué
HALITI Afron, capitaine
HADJI Addelyazib, éducateur

FC FORON III
Le Président ou son représentant
SAVAS Aydin, arbitre assistant
SAVAS Murat, capitaine
GHERBI Mohamed, éducateur
EL BZOUR Mouhssine, joueur n°3

Dossier N° 51-521/51353.2
Match N°23418796 – Seniors D5 du 14/05/2022
BONNE 1 – MT BLANC PSG 3
Sont convoqués le mercredi 08 juin 2022 à 19h00

L'arbitre :
NDI KOUNGOU Thaddee

BONNE :
Le Président ou son représentant
BRUN Benjamin, arbitre assistant
TYTGAT MARTY Gwenn, déléguée
DOUBATKOFF Maxime, joueur n°6
BRILLAUD Dimitri, éducateur

US MT BLANC PSG :
Le Président ou son représentant
TRUCHOT Laurent, arbitre assistant et éducateur
SANGOUARD Félix, capitaine
CEVIK Temel, joueur n°10
MAHI Nordine, éducateur

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 23/05/2022
Publiée le 26/05/2022

DECISIONS

MATCH n°23405835
DOSSIER N° 521/89 : CRANVES SALES 2 – AMANCY 2 – SENIORS D4 Poule D du 15/05/2022

En la forme :
La réclamation d'après match formulée par le club de CRANVES SALES portant sur « la participation à la rencontre de tous les joueurs de l'équipe d'AMANCY ceux-ci pouvant être équipiers premiers « est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Cette réserve ne correspond à aucune prévue par les RG FFF.

A titre subsidiaire, l'équipe d'AMANCY 1 a joué contre VAL HYERES 1 R3 Poule F le 15/05/2022.

L'équipe d'AMANCY 1 jouant durant cette journée de Championnat, la notion d'équipier supérieur n'avait pas vocation à s'appliquer.

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

MATCH n°23404135
DOSSIER N° 521/90 : VILLE LA GRAND AJ 1 – PRINGY 2 – SENIORS D2 Poule B du 15/05/2022

En la forme :
La réserve d'avant-match formulée par le club de VILLE LA GRAND AJ portant sur le fait que « des joueurs de PRINGY 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réserve d'avant-match formulée par le club de VILLE LA GRAND AJ portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de PRINGY » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Considérant que de l'instruction de la réserve, il apparait qu'aucun joueur de PRINGY 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre PRINGY 1 – AMPHION 1 R3 Poule E du 08/05/2022, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

Considérant que l'équipe de PRINGY 2 alignait trois joueurs ayant effectué plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure du club soit les joueurs PERNOUD Florent, PARMENTIER Morgan et CHOLLET Mickael.

Considérant que cela est conforme aux dispositions de l'article 167 des RG FFF qui dispose que « ne peuvent participer **plus de trois** joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club »

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

MATCH n°23405682
DOSSIER N° 521/91 : CHAMONIX 1 – MEGEVE 1– SENIORS D4 Poule C du 20/05/2022

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club de MEGEVE portant sur le fait que « les licences des joueurs WESTBROEK Stom et BALMAT Enzo seraient enregistrées moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre « est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Après étude de la réserve, il apparait que le joueur WESTBROEK Stom est titulaire d'une licence enregistrée le 28/02/2022 pour une qualification au 05/03/2022
Après étude de la réserve, il apparait que le joueur BALMAT Enzo est titulaire d'une licence enregistrée le 07/10/2021 pour une qualification au 12/10/2021

Ce qui est conforme aux dispositions de l'article 89 des RG FFF

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

MATCH n°23405840
DOSSIER N° 521/92 : CRANVES SALES 2 – VETRAZ 1– SENIORS D4 Poule D du 22/05/2022

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club de VETRAZ portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs de CRANVES SALES 2 seraient susceptibles d'avoir participé à plus d'un match le même jour ou au cours de deux jours consécutifs » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Après étude de la réserve, il apparait qu'aucun joueur de CRANVES SALES 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à l'une des rencontres suivantes durant la même journée de championnat soit :

BEAUMONT COLLONGES FC 2 / CRANVES SALES 1 D3 Poule B du 22/05/2022
CLUSES FC / CRANVES SALES 1 U20 D1 du 21/05/2022
CRANVES SALES 1 / GPT AALP 1 U17 D2 Poule B du 21/05/2022
DOUVAINE LOISIN 1 / CRANVES SALES 2 U17 D3 Poule D du 21/05/2022

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

MATCH n°24125572
DOSSIER N° 521/93: THONON EVIAN GENEVE 2 – PRINGY 1 – U15 D1 du 22/05/2022

Au fond :
Après étude des divers courriers dont celui de l'arbitre officiel de la rencontre.

Considérant que pour une rencontre programmé à 10h, à 9h30 la tablette n'affiche pas la rencontre programmée, que la synchronisation de la tablette n'a lieu qu'à 10h40. Considérant qu'à l'heure de la rencontre, la FMI n'est toujours pas opérationnel. Considérant que le club recevant n'a pu fournir ni feuille de match « papier » ni feuille de papier vierge afin de retranscrire les noms de joueurs et leur numéro de licences.

Attendu que l'article 2.17.2.2 des RG du District dispose que « à l'occasion des rencontres, le club recevant doit fournir une tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match »

Attendu que « le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement et chargé pour toute la durée de la rencontre «

Attendu que « le club visiteur a l'obligation de synchroniser au moins une fois dans la semaine du match et au plus tard la veille de la rencontre «

Considérant que l'article 2.17.2.4 des RG du District dispose que « a titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match ; le club recevant DOIT toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution »

Attendu que le club de THONON EVIAN GENEVE n'a satisfait ni à l'article 2.17.2.2 ni à l'article 2.17.2.4 des RG du District

Attendu que la Commission ne peut que constater que l'absence de feuille de match et de par la même la non tenue du match cité en référence découle du non-respect des directives par le club de THONON EVAIN GENEVE.

Décision :
La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de THONON EVIAN GENEVE 2 pour en reporter le gain à l'équipe de PRINGY 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :
THONON EVIAN GENEVE 2: - 1pt
PRINGY 1: 3 pts
THONON EVAIN GENEVE 2: 0 but
PRINGY 1: 3 buts

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

JOURNEE N°15
24170599 **FC MARNAZ contre CHARTREUSE GUIERS U S**
MERCREDI 08 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASE ROSSET 74460 MARNAZ

JOURNEE N°16
24170610 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FC RUMILLY VALLIERES**
SAMEDI 09 AVRIL 2022
EN ATTENTE DE FEUILLE DE MATCH. Dernière limite avant sanction.
Après 6 semaines d'attente, absence de feuille de match: Amende à FLAC 2 de 35 €
Match perdu aux 2 équipes.

JOURNEE N°18
24170618 **AIX FC contre CBF 74**
SAMEDI 23 AVRIL 2022 A 20H00 GYMNASE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS - **1er FORFAIT AIX FC.**
AIX FC doit 52 € au District 73.

JOURNEE N°19
24170627 **F C MARNAZ contre AIX** FC - **2ème FORFAIT AIX FC.**
AIX FC doit 69 € au District 73

JOURNEE N°20
24170630 **FC RUMILLY VALLIERES contre CBF 74**
EN ATTENTE DE PROPOSITION DE DATE

24170634 **A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre FUTSAL BOURGET UNITED 2**
VENDREDI 13 MAI 2022 A 21H00 Forfait de FUTSAL BOURGET UNITED 2 - **1er FORFAIT FBU2**
FBU 2 doit 52 € au District 73.

24170631 **FUTSAL BOURGET UNITED 1 contre AS THONON**
JEUDI 12 MAI 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY – **2ème FORFAIT AS THONON**
AS THONON doit 69 € au District 73.

JOURNEE N°21
4170636 **CBF 74 contre FUTSAL BOURGET UNITED 1**
DIMANCHE 29 MAI 2022 A 19H30 GYMNASE PIERRE FALLION BONNEVILLE

24170637 **FC MARNAZ contre FC RUMILLY VALLIERES**
MERCREDI 25 MAI 2022 A 19H30 GYMNASE PIERRE ROSSET A MARNAZ

24170638 **US CHARTREUSE GUIERS contre FLAC ANNECY 2**
MERCREDI 25 MAI 2022 A 21H00 GYMNASE DES ECHELLES AUX ECHELLES

24170639 FUTSAL BOURGET UNITED 2 EXEMPT

JOURNEE N°22
24170645 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FUTSALBOURGET UNITED 2**
SAMEDI 04 JUIN 2022 A 18H30 GYMNASE DES SŒURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170641 **A FUTSAL ROCHETTE O 2 contre A FUTSAL ROCHETTE O 1**
VENDREDI 03 JUIN 2022 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE VALGELON LA ROCHETTE

24170644 **FC RUMILLY VALLIERES contre U S CHARTREUSE GUIERS**
DIMANCHE 05 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASE MONERY 74150 RUMILLY

24170643 **FUTSAL BOURGET UNITED 1 contre FC MARNAZ**
JEUDI 02 JUIN 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

MATCHS EN RETARD OU REPROGRAMMES
24170549 **AS THONON contre AIX FC - 3ème Forfait AIX FC. FORFAIT GENERAL DU AIX FC**
AIX FC doit 85 € au district 73.
Le FC AIX doit

A FUTSAL BOURGET UNITED	20 EUROS
A MARNAZ	174 EUROS
A THONON	210 EUROS

24170555 **F BOURGET UNITED 2 contre FC RUMILLY VALLIERES** JEUDI 19 MAI 2022 A 21H00
GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A L'attention des clubs **FBU** et **MARNAZ**, il faut trouver une date pour votre rencontre remise du mercredi 02 Février 2022.MARNAZ propose plusieurs dates, merci au FBU d'en valider une rapidement et de tenir informé Jacky GACHET (District 73).

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Projet club et Labels

Clubs arrivant en fin de droit en **juin 2023**
- FC Annecy (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- US Annecy le Vieux (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- FC Ballaison (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- FC Beaumont Collonges (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)
- Ent. St Jeoire la Tour (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- Marignier Sport (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Féminines*)
- CS Morzine Vallée d'Aulps (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)
- AS Sillingy (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole et Féminines*))
- AS Thonon (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines*)

Les clubs souhaitant renouveler leur Label ou entrer dans une nouvelle démarche, devront en informer Sandrine Janssoone par mail pour le **4 septembre dernier délai** ***(indépendamment de l'ouverture de l'autodiagnostic)***

Clubs ayant fait une demande d'entrée dans la démarche ou de renouvellement
- CS Morzine Vallée d'Aulps (*Label Jeunes FFF Crédit Agricole*)

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Journée Nationale des u7
Annecy le Vieux le **samedi 18 Juin 2022**
Inscription via le lien https://forms.gle/zJQNFMZTkozpouEF7 pour le **5 juin**

Dans un souci de pouvoir accueillir le plus de clubs possibles, seuls les **u7** sont invités à participer

Prise en compte des inscriptions par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles

Horaires :
MATIN : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30
APRES-MIDI : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

ATTENTION : parkings à proximité du stade PAYANTS
Adresse : 6 rue du Pré Vernet 74940 Annecy le Vieux

Clubs inscrits le matin

Annecy (4 + 1 Fem.) Annecy le Vieux (4) – Argonay (4) – Beaumont Collonges (3) – Bons (3) – Cernex (3) – Chavanod (2) - Chéran (3) – Chilly (2) – Cluses (2) - Cranves Sales (3) - Divonne (3) - Douvaine Loisin (4) – Epagny-Metz Tessy –(5) – Fillinges (4) - Foot Sud 74 (2) – Gavot (1) - Lac Bleu (2) – Marignier (5) – Megève (1) - Mt Blanc PSG (3) – Parmelan Villaz (1) - Pringy (6) – Sauverny (1) – Sallanches (2) – Sciez (3) - Sillingy (3) – Valleiry (3) - Ville la Grand (3) – Viry (2) - Viuz en Sallaz (2)

Clubs inscrits l'après-midi

Allinges (2) – Reignier (4) – Semnoz-Vieugy (2) - Thonon (4)

Feuilles de plateaux manquantes

Afin d'éviter les amendes pour feuilles de matchs manquantes (50€), nous demandons aux responsables de plateaux et éducateurs de nous faire parvenir une feuille de match (U7 - U9 – U11) avec le motif du report.

U9

Le 12.02.2022

Sauverny 1 – Brevon 1 – Léman 1 – Anthy Margencel 3 – Sallanches 4 – Marnaz 1 - Pringy 6 - Ville la Grand 1 - St Jeoire La Tour 1 - US AAG 17

Le 05.03.2022

Pringy 1

Le 19.03.2022

Mt Blanc Psg 3 - Ht Gifffre 3 - Sillingy 1 - Seynod 2 - Pers Jussy

Le 26.03.2022

Chamonix 1 – Seynod 2 – Sillingy 2 – Amphion 1 – Sciez 3 – Thonon 4 - St Jeoire la Tour – Vacheressse 1

Le 09.04.2022

Ville la Grand 3 – Arenthon 1 – Evires 1 - Mt Blanc PSG 1 - Ht Giffre 1 – Magland 1 – Ayze 1 – Sauverny 1 -Cernex 1 – Bons 4

Le 07.05.2022

Amancy 2 - St Jeoire la tour 2 – Sallanches 4 – Bonneville 4 - Douvaine Loisin 4 – Thonon 4 – Amphion 3 -Pays de Gex 12 – Cruseilles 3 – Chilly 4 – Pingy 4 - Annecy le Vieux 4 – Sillingy 2

Le 14.05.2022

Ht Giffre 3 – Ayze 3 – Sallanches 1 – Bonneville 1 - Pays de Gex 6 – Amancy 1 - Pers Jussy 1 – AAG US 17 -Arenthon 1 – Aravis 1

U7

Le 05.03.2022

Arenthon Scientrier - Amphion – Thonon

Le 19.03.2022

Bonneville - Ville la Grand - Etrembières - St Jeoire la Tour – ESCO

Le 16.04.2022

Vuache – Sauvergny – Lanfonnet – Seynod – Meythet - Ht Rhone – Thones – Sillingy – Léman – Marnaz – Evires

Le 07.05.2022

Challex – Veigy – Brevon – Poisy - Ville la Grand – Vetraz - Foron

COMMISSION DES COUPES

Présidents : Pierre BERNARD et Maurice CARUSO

COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL

La plupart des quarts de finale des coupes du District se jouent ce jeudi 26 mai.
Les demies-finales Seniors M seront fixées le dimanche 29 mai ou le mercredi 1er juin en fonction de la programmation des matchs de championnat ; les demies-finales des autres catégories ont été programmées le week-end de Pentecôte ou le samedi 28 juin. Bon match à toutes et à tous.